

# Challenge du Finistère

## Règlement 2014

Ce Challenge est une compétition inter-club rassemblant tous les clubs du Finistère. Chaque Club rencontrera les 6 autres, dans l'ordre indiqué dans le tableau ci-dessous.

### Clubs participants :

**Les Abers – Brest Iroise – Carantec – Cornouaille – Odet – Pen Ar Bed – Kerbernez.**

### Conditions de participation

Les joueurs et joueuses doivent être licenciés et membre de l'A.S. qu'ils représentent. Etre âgés de plus de 50 ans pour les dames et de plus de 55 ans pour l'homme, le jour de la compétition.

L'index sera celui du jour de l'inscription inférieur ou ramené à 36.

Les Clubs visiteurs feront parvenir au Club organisateur la liste (non limitative) de leurs joueurs 4 jours avant la rencontre.

Le Club organisateur transmettra les heures de départ au moins 48 heures à l'avance.

Séries : Une série messieurs et une série dame, index 0 – 36

Formule de jeu : stableford fléolisé

Marques de départ : Messieurs boules jaunes

Dames boules rouges

On s'efforcera de constituer des parties mixtes (pas plus de 2 joueurs d'un même Club) et équilibrées (écarts d'index à 5 points maxi.)

Green fee 28 € - Droit de jeu 5€

### Voitures

Sous réserve que le club organisateur puisse mettre à disposition un nombre suffisant de voitures, elles seront autorisées que pour les joueurs ayant une invalidité avérée et reconnue officiellement (carte d'invalidité) et/ou les joueurs handigolf titulaires de « Médicale pass » avec la mention « buggy : yes ».

### Organisation des rencontres en 2014 :

Chaque club rencontre les 6 autres, joue 3 fois à domicile et 3 fois sur terrain adverse.

<b>1<sup>ère</sup> journée</b> Ma 18 mars	<b>Abers / Odet</b>	<b>Cornouaille / Kerbernez</b>	<b>Pen ar Bed / Carantec</b>	<b>Exempt : Iroise</b>
<b>2<sup>ème</sup> journée</b> Ma 25 mars	<b>Kerbernez / Abers</b> <b>Report à confirmer</b>	<b>Pen ar Bed / Odet</b> <b>15 mai triangulaire</b>	<b>Iroise / Cornouaille</b> <b>Vendredi 11 avril</b>	<b>Exempt : Carantec</b>
<b>3<sup>ème</sup> journée</b> Ma 1 <sup>er</sup> avril	<b>Abers / Cornouaille</b>	<b>Kerbernez / Carantec</b>	<b>Odet / Iroise</b>	<b>Exempt : Pen ar Bed</b>
<b>4<sup>ème</sup> journée</b> Ma 29 avril	<b>Cornouaille / Pen ar Bed</b> <b>Reportée au 6 mai</b>	<b>Carantec / Iroise</b> <b>Reportée au 12 juin</b>	<b>Odet / Kerbernez</b>	<b>Exempt : Abers</b>
<b>5<sup>ème</sup> journée</b> Je 15 mai	<b>Pen ar Bed / Kerbernez</b> <b>Odet</b>	<b>Carantec / Cornouaille</b> <b>Reportée au 26 juin</b>	<b>Iroise / Abers</b>	<b>Exempt : Odet</b>
<b>6<sup>ème</sup> journée</b> Ma 10 juin	<b>Abers / Pen ar Bed</b>	<b>Kerbernez / Iroise</b>	<b>Odet / Carantec</b>	<b>Exempt : Cornouaille</b>
<b>7<sup>ème</sup> journée</b> Ma 1 <sup>er</sup> juillet	<b>Iroise / Pen ar Bed</b>	<b>Carantec / Abers</b>	<b>Cornouaille / Odet</b>	<b>Exempt : Kerbernez</b>

Le résultat de chaque rencontre est obtenu en totalisant, pour chaque Club :

Les 4 meilleurs scores en brut

Les 4 meilleurs scores en net

**Sans cumul d'une même carte, le brut prime le net**

**Attribution des points : Gagnant : 3 points – Nul : 2 points – Perdant 1 point**

**Forfait 0 point et – 50 points de score-avérage.**

Le club recevant fera parvenir le résultat de la rencontre, le total des scores brut et net et le nombre de points au **Délégué Départemental** qui tiendra le classement du Challenge et le communiquera régulièrement à tous les Clubs.

### **Classement final du challenge**

A la fin de toutes les rencontres, le club totalisant le plus de points sera déclaré vainqueur. Les départages éventuels se feront sur les " scores averages " ( a ) des 6 rencontres.

Les 4 premiers seront qualifiés, comme les années passées, pour Bretagne/Pays de Loire.

- (a) **Score avérage = différence des totaux des scores retenus, positive ou négative, de la compétition. Exemple si le club A totalise 190 points et le club B 170 points, les scores avérages sont de + 20 pour A et - 20 pour B.**

### **Calendrier des rencontres**

Voir les dates retenues au calendrier des compétitions seniors du département.

**Toute modification éventuelle sera communiquée au délégué départemental.**